

PRÉFET DE LA RÉGION  
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale  
de l'environnement,  
de l'aménagement  
et du logement

Service ECLAT

Division  
Aménagement des  
Territoires

Pôle évaluation  
environnementale

Tél. : 03 20 40 43 27

[ae-projets.dreal-npdc@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ae-projets.dreal-npdc@developpement-durable.gouv.fr)

A

Monsieur le Directeur  
Direction Départementale des  
territoires  
et de la Mer du Nord  
8, rue de Belle Vue - BP 289  
59 019 Lille Cedex

A l'attention de Danielle tourbier

Lille, le 05 JUIN 2013

Objet : information relative à l'absence d'observations émises dans le délai par l'Autorité environnementale, suite à la consultation relative au projet de restructuration et d'extension de l'hôpital de cardiologie à Lille.

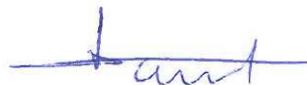
Réf : 2012\_04\_04\_237 (DAT 13\_0446)

Copies : ARS - DREAL(UT Lille) – Préfecture de Département – SGAR

Vous avez bien voulu me transmettre, dans le cadre de l'évaluation environnementale des projets prévue par l'article L122-1 du Code de l'Environnement, le dossier relatif au projet restructuration et d'extension de l'hôpital de cardiologie à Lille, ayant fait l'objet d'un accusé de réception en date du 04 avril 2013.

Aucun avis n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la présente information relative à l'absence d'observations sera jointe au dossier d'enquête publique, ou de la procédure équivalente de consultation du public le cas échéant, et devra être rendue publique *via* votre site internet, en application de l'article R122-7 du Code de l'Environnement. Cette information figurera également sur le site internet de la DREAL du Nord – Pas-de-Calais.

Le directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement



Michel Pascal